



COMMUNE DE MAURECOURT  
78780

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date convocation :  
5 décembre 2023

Date affichage avis :  
5 décembre 2023

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 18

Votants : 24

Objet :

**ACQUISITION DE  
PARCELLES SOUS  
RÉSERVE D'AVOIR  
PURGÉ LES  
DIFFÉRENTS  
DROITS DE  
PRÉEMPTION  
(Conseil  
Départemental,  
Conseil Régional,  
SAFER)**

L'an deux mil vingt-trois, le 14 décembre à 19h00,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Didier GUERREY, Maire.

**Etaient présents** : M. Xavier TALON, Mme Michèle BARATELLA, M. Daniel WOTIN, M. Joël DRECCOURT, Mme Annie LE MEZEC, Mme Martine DUPUY, M. Jean-Pierre BAUDIN, M. René CHOTEAU, M. Christian DOUSPIS, Mme Nicole COURBET, M. Jean-Luc HOUBRON, Mme Astrid DELANNOY, M. Chrislain CAUSSIAUX, M. Joël TISSIER, Mme Martine MORY, Mme Estelle DRENO, M. Adrien LE TALLEC (arrivé à 19h15),

**Excusés** : Mme Manuela VIEIRA DE CASTRO (représentée par M. Xavier TALON), M. Anthony DESCHAMPS (représenté par M. Didier GUERREY), M. Gilles VARIN (représenté par M. Daniel WOTIN), Mme Annie ALLOITTEAU (représentée par M. Joël DRECCOURT), M. Patrick CHALES (représenté par M. René CHOTEAU), Mme Béatrice BOUREL (représentée par Mme Nicole COURBET),

**Absents** : Mme Féliberta MENDES-SEMEDO, Mme Cloé BLANCHARD, Mme Audrey AMAURY,

**Secrétaire de séance** : M. Christian DOUSPIS

Le conseil municipal,

Sur présentation de Madame BARATELLA,

Vu le bureau municipal du 04/12/2023,

Vu les échanges entre l'office notarial d'Auneil, en charge de la succession Tréheux, et les services municipaux afin d'acquérir les parcelles désignées ci-dessous au prix de 1€/m<sup>2</sup> :

N°parcelle :	Lieudit :	Zonage au PLU	Superficie :
AD 96	La cavée	A + Espace Boisé Classé	470 m <sup>2</sup>
AD 190	Le parc de Glatigny	A	792 m <sup>2</sup>
AD 268	Le grand choisy	A + Emplacement Réservé	766 m <sup>2</sup>
AD 401	La saussaie	N + Espace Naturel Sensible	277 m <sup>2</sup>
AD 520	Les poussins	A + zone non aedificandi (tracé A104)	230 m <sup>2</sup>
AD 536	Les poussins	A	510 m <sup>2</sup>
AD 606	Les beaux soleils	A + Espace Boisé Classé	706 m <sup>2</sup>
AD 816	Le grand choisy	A + Emplacement Réservé	32 m <sup>2</sup>
AD 817	Le grand choisy	A + Emplacement Réservé	960 m <sup>2</sup>
AC 237	La côte inverse	N + Espace Naturel Sensible	366 m <sup>2</sup>

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide d'acquérir, après purge du Droit de Préemption, au prix de 1€/m<sup>2</sup> les parcelles désignées ci-dessus,

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte ou tous documents s'y rapportant,

Dit que les crédits seront inscrits au budget 2024 et suivants.

Pour extrait conforme,  
Maurecourt, le 15 décembre 2023

Le Maire,



Accusé de réception en préfecture  
078-217803824-20231214-2023-65-DE  
Date de télétransmission : 18/12/2023  
Date de réception préfecture : 18/12/2023